

# Comité des finances, de vérification, et de la gestion des risques

---

Mandat

**Approbation : septembre 2023**

## 1. Introduction

Le conseil d'administration de Nordiq Canada a le devoir d'assurer un suivi du fonctionnement et des affaires de Nordiq Canada. Le suivi de l'exposition aux risques, du rendement financier et de la situation financière est essentiel.

## 2. But

Le conseil d'administration de Nordiq Canada a le devoir de surveiller les opérations et les affaires de Nordiq Canada. La surveillance de l'exposition aux risques, de la performance financière et de la situation financière est essentielle à cet égard.

## 3. Responsabilité

Relève du conseil d'administration de Nordiq Canada.

## 4. Mandat

Le comité veillera à ce que les compétences, l'expérience et les perspectives pertinentes soient mises de l'avant pour évaluer les mesures prises par l'équipe de gestion, les vérificateurs externes, les gestionnaires de placement et autres et présenteront des rapports au CA au sujet du vérificateur indépendant et de l'audit externe, des budgets, des contrôles et des rapports financiers, de la gestion des risques et des investissements.

### 4.1 Vérificateur indépendant - audit externe

Le comité doit :

- Recommander la sélection, la rémunération et la résiliation du vérificateur externe, sujettes à l'approbation du CA et des membres lors de l'AGA;
- S'assurer que le vérificateur indépendant relève directement du comité et du CA;
- Superviser le travail du vérificateur indépendant;

- Nommer le (la) président(e) du comité, le (la) président(e) du CA et d'autres membres du comité à la discrétion du (de la) président(e) du comité afin de rencontrer la direction et le vérificateur indépendant pour revoir la planification et la dotation en personnel de l'audit et en discuter, ainsi que de tout rapport, jugement ou enjeu financier concernant les pratiques de comptabilité qui peuvent toucher la préparation des états financiers.

#### 4.2 Budgets, contrôles financiers et états financiers

Le comité doit :

- Analyser les rapports d'analyse des écarts et les états financiers annuels ainsi que tous les documents connexes
- Revoir la divulgation des renseignements financiers aux membres

#### 4.3 Gestion des risques

Le comité doit :

- Revoir les restrictions concernant les dirigeants pour veiller au respect des exigences pour identifier, évaluer, surveiller et gérer les risques pour l'organisme
- Rencontrer la haute direction pour évaluer et discuter de l'identification, l'évaluation et la gestion des risques les plus importants
- Revoir les politiques et le respect de ces politiques qui comportent des risques réels ou potentiels
- Évaluer la suffisance de la couverture d'assurance auquel l'organisme est souscrit

#### 4.4 Investissements

Le comité doit :

- Gérer les investissements en lien avec le Fonds de développement de Nordiq Canada, le Fonds de réserve d'urgence et le Fonds de priorités stratégiques de Nordiq Canada.
- Recommander la façon dont les revenus générés par le Fonds de développement, le Fonds de réserve d'urgence et le Fonds de priorités stratégiques doivent être utilisés.

## 5. Membres

Le comité sera composé d'au moins trois (3) membres indépendants du CA qui seront nommés par le Conseil, en plus du (de la) directeur(-trice) général(e) et du (de la) directeur(-trice) de l'exploitation et du (de la) directeur(-trice) financier(-ère), qui n'ont pas droit de vote. Le mandat des membres du CA au comité est d'une durée d'un an et se termine en date de l'assemblée générale annuelle.

## 6. Présidence

Le président ou la présidente du comité sera sélectionné(e) par les membres du CA. Le président ou la présidente sera responsable de fournir un leadership au comité (convoquer les réunions, élaborer l'ordre du jour, assigner, superviser et coordonner le travail du comité) et d'agir à titre de représentant(e) du comité lors de communications avec le Conseil, les membres, les vérificateurs externes et autres.

## 7. Prise de décision

Le comité doit s'efforcer de prendre les décisions selon un consensus. En cas de désaccord, les membres du comité doivent procéder à un vote.

## 8. Réunions

- a. Les membres du comité se réuniront, en personne ou par conférence téléphonique, au moins quatre fois par année.
  - i. Une de ces réunions aura pour objectif d'examiner le budget de fonctionnement présenté par l'équipe de gestion pour l'année à venir et de recommander les modifications qu'il y aurait lieu d'apporter avant de le soumettre au CA de Nordiq Canada pour fins d'approbation.
  - ii. Les deuxième et troisième réunions serviront à vérifier les résultats de l'analyse des écarts fournie par l'équipe de gestion.

- iii. La quatrième réunion sera pour examiner l'ébauche des états financiers et toutes questions soulevées par les vérificateurs externes devant être portées à l'attention du Conseil avant qu'ils ne soient soumis au CA pour fins d'approbation.
  - iv. Lors de l'une de ces réunions ou lors d'une réunion additionnelle, le comité doit déterminer les fonds disponibles pour la distribution provenant des revenus d'investissement du Fonds de développement de Nordiq Canada.
  - v. Au moins l'une des réunions servira à analyser la gestion des risques. Une discussion concernant la gestion des risques doit être ajoutée comme point à l'ordre du jour aux autres réunions du comité.
- b. Le comité présentera un rapport au besoin à toutes les réunions du CA de Nordiq Canada et lors de l'assemblée générale annuelle des membres.

## 9. Évaluation

Le mandat sera examiné, mis à jour au besoin et approuvé annuellement par le CA.